

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 16 septembre 2022

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procuration : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND

Secrétaire : Corinne DRUHET

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- **Accueil de loisirs sans hébergement – Tarif exceptionnel sortie Walibi**

Délibération N°89 : Désaffectation et déclassement du chemin situé sur la parcelle C 702

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la désaffectation, puis au déclassement du chemin communal.

Délibération N°90 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
	54-2022	RAGENCE - Mission diagnostic technique – Aire de jeux centre aquatique		6 400.00 €	
	55-2022	CMD - Réparation benne - Déchèterie		4 200.00 €	
	56-2022	Signature Contrat MD Concept – Spectacle « Les clowns en délire »		8 000.00 €	
	57-2022	FAVIER – Moteur microtracteur		5 442.38 €	
	58-2022	STOP MUSIQUE – Sonorisation salle polyvalente		24 222.12 €	
	59-2022	ENEDIS- Raccordement micro crèche		3 478.80 €	
	60-2022	EDF Collectivités – Fourniture électricité – 1/08/22-31/10/22		€	
	61-2022	TORNARE – Travaux maçonnerie 519 rue CF		15 522.78 €	

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
	62-2022	DOC'UP – Location machine à affranchir		550.00 €/an	
	63-2022	Union Security privée – Agents de sécurité au centre aquatique		21 448.18 €	
	64-2022	POWER COMPOSITE – Maintenance toboggans aquatiques		4 200.00 €/an	
	65-2022	TECHNOGYM – Achat 1 HIP THRUST - Fitness		3 676.74 €	
	66-2022	SOCATRA – béton désactivé Sanitaires publics		7 845.00 €	
	67-2022	CMD – Châssis vitré et porte 505 rue CF		8 750.00 €	
	68-2022	GERENTET – Poêle à bois – 773 CF		4 009.19 €	
	69-2022	VEOLIA – 2 vannes réseau AEP – Eau et ass		9 409.00 €	
	70-2022	STOP MUSIQUE – Rideau de scène		7 405.19 €	
	71-2022	CMD - Réparation benne déchets verts		3 800.00 €	

Délibération N°91 : Construction vestiaires personnel et réaménagement vestiaires du public au centre aquatique - Marché de travaux – Avenant 1 lots 3, 5 et 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°92 : Marché de fourniture et acheminement d'électricité pour 8 points de livraison, ainsi que les services associés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ces 2 offres et demande aux entreprises de formuler leur offre définitive relative au 1^{er} marché subséquent du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2024.

Délibération N°93 : Construction d'une micro crèche – Marchés de travaux - Avenant 1 lot 6

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°94 : Extension et réaménagement des vestiaires du stade - Marché de travaux – Avenant 1 lots 3 et 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°95 : Réfection chaussée et trottoirs rue Claires Fontaines - Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise SOCATRA pour un montant de 210 177,52 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°96 : Aménagement de mode doux et pistes cyclables à Saint-Vulbas, rue Claires Fontaines, chemin Champoussier, rue des Sétives et rue Philibert le Beau - Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°97 : Agrandissement du hall-bar accueil CIR - Marché de travaux - Lot 4 – Menuiseries extérieures mixtes bois – aluminium - Résiliation de marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à résilier le marché et à consulter une autre entreprise.

Délibération N°98 : Aire de jeux - Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise EUROLUDIQUE pour un montant de 21 333,33 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°99 : Remboursement des frais de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 139.20 € à l'agent concerné pour prise en charge de ses frais.

Délibération N°100 : Protocole d'accord transactionnel Commune Saint-Vulbas - GAU/ALADJADJIAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la SMACL, assureur de la Commune, de verser la somme de 1 236 euros à Monsieur GAU et Madame ALADJADJIAN et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération N°101 : Consultation Publique du 5 septembre 2022 au 4 octobre 2022 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la SA CARREL en vue de construire une station d'épuration autonome privée pour une industrie de découpe et de transformation de viandes et produits de charcuterie à Hières-sur-Amby

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Délibération N°102 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Tarif exceptionnel sortie Walibi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de cette sortie et fixe le tarif du supplément à cette journée à 10 €.

Pour information :

- Le permis de construire pour le collectif Le Loué a été déposé en date du 15 septembre 2022. Il sera composé de 10 T2, 14 T3 et 2 T4 avec chauffage individuel au gaz, ascenseur et garage en sous-sol.
- Manifestation Ain Vélo Vintage les **1^{er} et 2 octobre 2022**.
- Repas du CCAS le **dimanche 18 décembre 2022**.

- Les démarches pour le recrutement d'un responsable des services techniques ont été lancées.
- 4 déclarations pour les forages ont été validées par l'Etat. Les travaux vont débuter à l'école, à la piscine, au musée et au poulailler à Marcilleux.

La séance est levée à 22h15.

La prochaine séance est fixée au vendredi 14 octobre 2022 à 20h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 20 septembre 2022

Le Maire,

Marcel JACQUIN